

© OECD, 2003.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Évaluation et recommandations

L'activité économique prend peu à peu une allure plus soutenue...

L'économie suédoise a aujourd'hui amorcé une reprise, après le ralentissement plutôt bref mais prononcé de 2001, au cours duquel la croissance est tombée à 1¼ pour cent. Les principales causes de cet accès de faiblesse ont été l'essoufflement de la demande mondiale, en particulier pour les produits et services des télécommunications, ainsi qu'une érosion de la confiance des consommateurs induite par le dégonflement de la bulle boursière. Ces éléments mis à part, les conditions macroéconomiques sont restées généralement dynamiques, à la faveur d'une nette progression du revenu disponible des ménages, du bas niveau des taux d'intérêt, d'une hausse modérée des prix des logements et de la faiblesse du taux de change. Conjugués au raffermissement de la confiance des consommateurs et du commerce mondial vers le début de l'année, ces facteurs ont suscité une reprise de la consommation et des exportations, tandis que l'investissement est resté morose au début de cette année. A l'amorce de la reprise, la situation de la Suède est dans l'ensemble saine, même si l'inflation sous-jacente dépasse nettement le taux de 2 pour cent fixé comme objectif, tandis que les comptes des administrations publiques et des opérations courantes affichent de solides excédents, l'épargne privée étant toutefois relativement faible.

... et entame la phase ascendante du cycle avec des capacités disponibles relativement réduites

En dépit du ralentissement survenu en 2001, le taux d'utilisation des capacités est plutôt élevé dans certains secteurs non manufacturiers, et le marché du travail demeure très tendu. Mais comme le ralentissement antérieur avait été surtout absorbé par une érosion des gains de productivité, on peut penser que la progression de l'emploi sera réduite dans la phase initiale de la reprise. A 4 pour cent, le chômage est aujourd'hui inférieur à son niveau structurel tel qu'estimé par l'OCDE et la hausse des salaires

s'est quelque peu accélérée pour dépasser 4 pour cent par an. La part des profits continue de décroître et se situe désormais au-dessous de son creux précédent de 1990, aussi faudra-t-il une croissance plus vigoureuse de la productivité ou une modération des salaires pour aligner durablement les hausses des coûts et les gains dans le secteur des entreprises.

La conjoncture exige une orientation plus restrictive des politiques...

La production devrait augmenter d'environ 2 pour cent cette année, tandis qu'en 2003 la croissance pourrait s'accroître jusqu'à 3¼ pour cent, dans l'hypothèse d'une politique budgétaire globalement inchangée durant cette année. Avec le retour implicite à des taux de croissance supérieurs au taux potentiel estimé de 2¼-2½ pour cent, le faible écart de production actuel serait résorbé vers le milieu de l'année prochaine. Les niveaux de productivité étant rétablis, l'emploi devrait remonter progressivement à partir du second semestre de cette année, tandis que le chômage sera pratiquement inchangé. La hausse des salaires devrait rester relativement forte, aux alentours de 4½ pour cent, et l'inflation se maintiendra sans doute au-dessus de l'objectif de 2 pour cent au cours de la période examinée, bien que la Riksbank soit censée relever progressivement le taux d'intérêt pour le porter à 5¼ pour cent au milieu de l'année prochaine. Les risques entourant les perspectives sont équilibrés. L'activité pourrait s'emballer par suite d'une hausse moins marquée du taux d'épargne des ménages ou du maintien de l'orientation budgétaire expansionniste en 2003. Les risques négatifs pour l'activité pourraient se concrétiser si la faiblesse actuelle de la demande externe d'équipements de télécommunications persiste. Par ailleurs, une incertitude considérable entoure l'évaluation de la durée du cycle de désinvestissement, qui pourrait être plus long que prévu.

... étant donné les pressions à la hausse persistantes sur le front de l'inflation

La hausse des prix s'étant accélérée pour dépasser la marge de tolérance fixée par la Riksbank autour de l'objectif de 2 pour cent, la politique monétaire axée sur le ciblage de l'inflation a été mise à rude épreuve, et la Riksbank a relevé les taux d'intérêt de ¼ point en mars et d'un montant identique en avril. A la différence des autres banques centrales, la Riksbank a maintenu le taux des prises en pension pratiquement inchangé tout au long de la récession, et elle a opportunément décidé d'adopter une orientation restrictive

à un stade plus précoce. En conséquence, la Suède est entrée dans la phase de reprise actuelle avec des taux d'intérêt à court terme plus élevés que dans la zone euro et aux États-Unis, alors qu'au début de 2001 les écarts étaient négatifs. Néanmoins, étant donné les taux d'inflation actuels et la perspective d'un retour de la croissance au-dessus de son taux potentiel, les taux d'intérêt devront monter davantage. D'après les informations actuelles et les prévisions de l'OCDE, une augmentation d'un point environ au cours de l'année prochaine serait nécessaire, mais si l'assouplissement budgétaire se poursuivait en 2003 il faudrait un ajustement plus marqué pour maintenir l'inflation dans la fourchette retenue comme objectif.

La possibilité d'une adhésion à la zone euro est sérieusement envisagée

Le débat sur l'adoption de l'euro par la Suède a pris de l'ampleur ces derniers temps car l'opinion y est devenue plus favorable et le gouvernement a fait état d'un référendum possible en 2003. Les discussions se sont focalisées sur le rôle et l'efficacité de la politique de stabilisation à l'intérieur et en dehors de l'Union économique et monétaire (UEM). Pour un membre à part entière, il serait manifestement plus difficile de contrer des chocs asymétriques par une politique de stabilisation active, faute d'une politique monétaire indépendante. En revanche, l'adhésion à l'UEM assurerait une plus grande stabilité du taux de change effectif et par là même affaiblirait notablement une source potentielle de ces chocs. De surcroît, en s'en tenant strictement à l'objectif actuel d'un excédent des administrations publiques maintenu à 2 pour cent du PIB au cours du cycle, les autorités disposeraient semble-t-il d'amples marges de manœuvre pour une réaction de la politique budgétaire si le besoin s'en faisait sentir.

La politique budgétaire est fortement expansionniste en raison des réductions d'impôts...

Selon les estimations officielles, les nouvelles mesures de stimulation budgétaire prises en 2002 ont représenté environ 1¼ pour cent du PIB. Pour une large part, l'assouplissement budgétaire qui s'est produit ces trois dernières années a consisté en réductions des taux de l'impôt sur le revenu, mais parmi les allègements fiscaux appliqués cette année figurent des mesures n'ayant aucune incidence du côté de l'offre, notamment une réduction de la fiscalité immobilière, l'abaissement de la TVA sur les livres et les magazines et le rétablissement de la déductibilité des cotisations syndicales. La

décision politique de mettre en œuvre en 2003 la quatrième et dernière étape du programme de réduction d'impôts lancé en 2000 n'a pas encore été prise. Cette initiative se justifie par ses effets structurels bénéfiques et elle pourrait être engagée sans trop compromettre les finances publiques puisque l'excédent structurel est encore estimé à quelque 2½ pour cent du PIB, mais vu le niveau aujourd'hui élevé des taux d'inflation, il ne serait pas très judicieux d'attiser encore l'expansion macro-économique actuelle. Les éventuelles baisses d'impôts devraient, donc, s'accompagner de coupes correspondantes dans les dépenses.

... et de la montée des dépenses discrétionnaires, qui malmène les plafonds de dépenses

L'orientation expansionniste de la politique budgétaire a gagné de plus en plus les dépenses publiques car l'administration centrale a pris un certain nombre de mesures discrétionnaires, notamment un relèvement des subventions aux collectivités locales en faveur de l'éducation et de la santé. Le plafonnement du ticket modérateur pour les soins aux personnes âgées et aux enfants entraînera une hausse supplémentaire des dépenses publiques de ¼ point de PIB en 2002. Autre facteur en cause, les impôts sur le revenu forment la majeure partie des recettes des collectivités locales et leur caractère conjoncturel tend à se répercuter sur le comportement en matière de dépenses. Cet effet procyclique doit être neutralisé : une solution consisterait à lisser la base d'imposition au cours du cycle, une autre serait d'ajuster de façon anticyclique les subventions globales aux niveaux inférieurs d'administration. Quoi qu'il en soit, s'agissant de la politique budgétaire, l'impératif le plus immédiat est de préserver le plafond de dépenses de l'administration centrale, qui est de plus en plus menacé car les marges budgétaires ont disparu. Le gouvernement a adopté des mesures telles que les dépenses fiscales, non seulement pour faire face *a posteriori* à des évolutions négatives imprévues, mais aussi pour ménager la possibilité de nouvelles dépenses discrétionnaires qui ne seraient pas possibles dans les limites du plafond.

Les décisions de dépenses doivent mieux s'inscrire dans un cadre global

A moyen terme, il convient d'intégrer complètement le plafond de dépenses au nouveau cadre budgétaire en comptabilité d'exercice, mais aussi de le consolider en rétablissant des marges de sécurité minimales raisonnables. Des contraintes budgétaires plus dures pourraient être

imposées aux dépenses de fonctionnement et aux transferts non obligatoires pour la période de prévision de trois ans, étant donné que ces dépenses sont entièrement contrôlées par le gouvernement et que des ajustements peuvent être effectués rapidement si nécessaire. Les dépenses obligatoires pourraient nécessiter une approche plus complexe, avant tout pour éviter que les gains sur ces transferts résultant des évolutions conjoncturelles ne soient absorbés par d'autres programmes. Indépendamment du respect du plafond global de dépenses, les arbitrages et priorités parmi les catégories de dépenses doivent être traités de manière plus explicite, tandis que les avantages nets associés aux programmes de dépenses devraient être systématiquement jaugés en regard d'une solution de rechange consistant à abaisser les impôts.

La transparence des programmes publics doit être renforcée

Il faut veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé plus efficacement. Les activités de l'administration centrale sont généralement exécutées par des organismes publics soumis à un régime de gouvernance plutôt faible. Bien que ces institutions s'inscrivent logiquement dans une structure ancienne d'organisation des affaires publiques, l'évolution récente de la gestion du secteur public vers une plus grande liberté opérationnelle a affaibli le contrôle effectif. Il faut durcir l'obligation de rendre des comptes, en particulier en subordonnant les contrats d'emploi des dirigeants des organismes à l'obtention de résultats et en élaborant des critères de performance plus précis. Ces deux initiatives exigeront des mécanismes de surveillance et de contrôle plus efficaces.

Dans le secteur de l'éducation, les résultats doivent s'accompagner d'une plus grande efficacité

Depuis la crise budgétaire du début des années 90 les services publics ont fait l'objet de nombreuses réformes, mais de nouvelles actions seront nécessaires à la fois pour supprimer les derniers points noirs et pour continuer d'améliorer les performances et l'efficacité dans tous les secteurs. L'attention doit se porter notamment sur le système éducatif, qui obtient des résultats supérieurs à la moyenne mais pour un coût élevé. Il serait en particulier souhaitable d'envisager les actions suivantes :

- Définir les moyens de réduire le nombre d'années nécessaires pour obtenir des qualifications de base,

par exemple en améliorant la productivité des classes et en augmentant le nombre d'heures de classe par an. Consacrer davantage de temps aux matières fondamentales, et surtout aux mathématiques et aux sciences, permettrait aussi de relever le niveau et de mieux réaliser les objectifs déclarés du gouvernement dans ces domaines.

- Instaurer une vérification et une évaluation plus systématiques des résultats scolaires pour que les parents et les contribuables puissent comparer objectivement les différents établissements et suivre les performances du système dans son ensemble au fil du temps.
- Obtenir des gains d'efficacité substantiels dans l'utilisation des ressources en raccourcissant quelque peu le parcours sinueux dans l'enseignement tertiaire. A cet effet, on pourrait adapter la procédure d'entrée aux besoins de formation, mais aussi exiger que les étudiants prennent en charge une partie des frais de scolarité et limiter davantage encore la durée de l'assistance financière pour inciter les étudiants à bien choisir leurs programmes et à achever leurs études dans un délai raisonnable.

Le financement dans le secteur de la santé doit être évalué au regard d'autres priorités

Des gains de productivité substantiels ont été obtenus dans le secteur des soins de santé, notamment par un plus large appel aux marchés internes et externes. Une évaluation exhaustive de cette expérience aiderait à déterminer les possibilités de développer encore le recours à des solutions privées dans ce secteur. Néanmoins, une partie de l'opinion publique estime que les délais d'attente sont trop longs et que le secteur est sous-financé, même s'il est difficile de trouver des données fiables sur ce point. Parallèlement, l'augmentation de la part des personnes âgées au cours des prochaines années pèsera sur les ressources. En tout état de cause, les financements publics additionnels alloués à ce secteur devront être évalués au regard des coûts et avantages de la prise en compte d'autres priorités publiques, d'autant que la demande de services de santé tend à croître de façon continue lorsque le patient ne supporte pratiquement aucun des coûts afférents. Augmenter les redevances d'utilisation pour les soins de santé, certes

bien conçues mais trop réduites à l'heure actuelle, serait un autre moyen de combler le décalage perçu entre la demande et l'offre ; cependant, de nouvelles études seraient nécessaires pour bien évaluer les conséquences de cette mesure.

Il faut exposer clairement les coûts et avantages des choix sociaux et éviter l'érosion de l'offre de main-d'œuvre

L'aide aux familles est un autre domaine dans lequel les coûts et avantages devraient être soigneusement pesés. S'agissant des choix sociaux, la Suède gère l'un des dispositifs de congés parentaux rémunérés les plus généreux parmi les pays de l'OCDE et offre des prestations conçues pour lisser l'impact des enfants sur les coûts des ménages. C'est là un exemple de politique où les jugements de valeur sont importants, mais il appartient aux décideurs de signaler à la population les conséquences économiques des actions engagées et en particulier le coût du recouvrement des recettes fiscales afférentes. Il n'est pas certain que cette précaution ait été prise lors de la décision récente d'étendre le congé parental. Le congé parental rémunéré peut jusqu'à un certain point promouvoir les liens avec le marché du travail et l'égalité hommes-femmes, mais un congé prolongé, outre ses répercussions budgétaires, risque d'entraîner une érosion des compétences et une baisse de l'offre de main-d'œuvre. Les pouvoirs publics devraient s'attacher à accroître encore l'offre de travail dans le moyen terme, car il s'agit là d'un facteur crucial pour permettre à la Suède de préserver le niveau de vie le plus élevé possible malgré la hausse du rapport inactifs/actifs. Le projet de comptes individuels d'épargne-éducation est un autre exemple de dispositif qui conduirait des travailleurs à quitter leur emploi, dans ce cas pour un bénéfice sans doute incertain si l'on considère le rendement économique de leur investissement supplémentaire en capital humain.

Les régimes de maladie et d'invalidité doivent être recentrés sur l'objectif du retour au travail

Afin d'augmenter la proportion des actifs, il faut avant tout réduire le recours aux régimes de maladie et d'invalidité comme voies de départ en préretraite. La générosité des prestations et l'insuffisance des mesures de contrôle de l'accès, en dépit des tentatives de durcissement qui se sont succédées, ont fortement incité certains individus à réclamer une prestation publique pour des raisons médicales difficilement vérifiables. Il faut restructurer les dispositifs de

telle sorte que ceux qui ont réellement besoin d'une assistance et qui sont incapables de subvenir à leurs besoins continuent de bénéficier d'un niveau de vie décent, tandis que ceux qui profitent surtout du système seront dûment repérés et devront reprendre un emploi pour gagner leur vie. Dans la pratique, cela demandera une action sur plusieurs fronts :

- Exiger des employeurs une prise en charge financière accrue de la maladie sur une période plus longue.
- Limiter la durée de versement des prestations de maladie, tout en instaurant des mesures de réadaptation plus efficaces.
- Durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité, en établissant des critères nationaux clairs pour le passage de la maladie à l'invalidité et en accordant les droits à prestation d'invalidité pour une période fixe mais renouvelable.
- Réduire l'attrait relatif d'une pension d'invalidité par rapport à un emploi, attrait qui résulte des allocations de logement, d'un régime fiscal préférentiel et de la prise en charge des cotisations des bénéficiaires au régime national de retraite, tout autant que du remplacement direct des revenus.

Les réformes fiscales devraient s'appliquer à réduire les taux marginaux effectifs d'imposition élevés pour renforcer les incitations à travailler

Les effets dissuasifs du niveau élevé des taux marginaux effectifs d'imposition deviennent plus manifestes, et la durée moyenne mesurée du travail semble de nouveau décroître en Suède, même s'il est moins certain que la quantité de travail réellement effectuée diminue. De fait, l'activité formelle est parfois financièrement moins intéressante que les activités de type bricolage ou les services de sous-traitance dans l'économie souterraine qui permettent d'échapper à l'impôt. Le programme gouvernemental de réforme fiscale a déjà réduit sensiblement les taux d'imposition moyens et marginaux applicables à bon nombre sinon à la totalité des ménages. Après l'achèvement du programme de quatre ans actuel, la réforme fiscale devrait s'employer en priorité à réduire encore les taux effectifs marginaux d'imposition les plus élevés qui pèsent sur le travail ; à cet effet, on devrait mettre en place un train

de mesures sans incidence sur les recettes. Il pourrait comprendre les dispositions suivantes :

- convertir l'actuel abattement à la base en un crédit d'impôt, ou le remplacer par une tranche initiale à taux zéro ;
- supprimer le second niveau de l'impôt national sur le revenu et réduire le taux applicable aux personnes encore redevables ou relever encore le seuil de façon qu'un nombre plus réduit de contribuables acquittent cet impôt ;
- atténuer l'impact particulièrement négatif du critère de ressources appliqué aux allocations complémentaires de logement;
- relever le taux effectif moyen de la TVA en appliquant le taux normal à un plus large éventail de biens et de services. Malheureusement, la décision du gouvernement d'abaisser le taux de la TVA sur les livres et les magazines va à l'opposé de cette stratégie ;
- transférer une plus grande part de la pression fiscale des revenus salariés à la propriété immobilière, qui est aujourd'hui taxée à un taux très inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE et qui devrait supporter une plus grande part de la charge fiscale pour des raisons économiques évidentes.

La politique du logement nécessite des réformes, la plus urgente étant la déréglementation des loyers

Le secteur du logement pose plusieurs problèmes aux décideurs publics. La formation des loyers reste de fait étroitement réglementée, ce qui décourage les investisseurs privés, et les sociétés municipales de gestion de logements ont pratiquement arrêté leurs programmes de construction. En même temps, on observe une forte dichotomie : certaines régions se caractérisent par des taux élevés de logements inoccupés et des opérations de démolition croissantes, alors que la demande de logements croît rapidement dans les régions en forte expansion, notamment autour des trois grandes zones métropolitaines. Il est préoccupant de constater que la flambée des prix des logements dans ces dernières n'a pas stimulé notablement l'activité de construction, ce qui fait craindre deux évolutions négatives. *Premièrement*, la poussée des prix des logements risque de perdurer aussi longtemps que la réaction de l'offre ne sera

pas à la hauteur de l'accroissement de la demande. Dans le pire des cas, cela pourrait engendrer une bulle immobilière dont la résorption exigerait des mesures douloureuses. *Deuxièmement*, les faibles taux de construction sont susceptibles de freiner l'activité, de réduire la mobilité de la main-d'œuvre et de maintenir sans raison des disparités de taux de chômage d'une région à l'autre. Un certain nombre de réformes permettraient de parer à ces dangers.

- Dans un premier temps, il faut d'urgence assouplir la réglementation des loyers. Du reste, les considérations d'équité normalement avancées pour justifier ce dispositif apparaissent contestables. Dans les régions attractives l'attribution de logements à loyer modéré s'apparente à une loterie, elle ne profite pas spécialement aux catégories à faible revenu et la généralisation de la sous-location et des transactions sur le marché noir compromet la réalisation des objectifs.
- Il faut poursuivre les efforts pour modérer la hausse des coûts dans le secteur de la construction, notamment par des initiatives visant à stimuler la concurrence et à faciliter une mobilité accrue parmi les travailleurs de la construction.
- Enfin, il faudrait remédier à la pénurie apparente de sites de construction appropriés. Les carences du processus d'aménagement du territoire devront être détectées et corrigées. L'instauration d'impôts fonciers locaux serait un moyen de motiver les collectivités locales, aujourd'hui assez peu incitées à fournir des terrains adéquats.

Résumé

La performance de l'économie suédoise est restée robuste en dépit du ralentissement de l'an dernier, et ses perspectives sont satisfaisantes. La politique macroéconomique pourrait devoir s'ajuster avec la reprise, tandis que des réformes structurelles sont nécessaires pour assurer de meilleures perspectives de croissance à moyen terme. Cependant, la réforme structurelle s'est quelque peu essouffée ; de nouvelles avancées sont nécessaires dans un grand nombre de domaines pour maintenir la progression du niveau de vie et faire face aux coûts d'un système géné-

reux de protection sociale et des défis démographiques à venir. En particulier, divers aspects du marché du travail appellent des actions correctrices. A court terme, étant donné que le marché du travail est tendu et que l'inflation se maintient au-dessus de l'objectif fixé par la Riksbank, un nouveau durcissement monétaire s'impose. Pour faire en sorte que la demande globale s'établisse à un niveau approprié, on doit s'abstenir de toute relance budgétaire l'an prochain et compenser par d'autres mesures les réductions prévues de l'impôt sur le revenu. Il faut réduire les dépenses de l'administration centrale de manière à créer des marges crédibles en deçà des plafonds fixés. Il y aurait lieu de consolider le cadre de budgétisation et de rendre plus explicites les priorités de dépenses, les avantages escomptés étant systématiquement comparés avec la solution de rechange consistant à alléger les impôts. Une évaluation rigoureuse des résultats dans chaque secteur de la fonction publique aiderait aussi à promouvoir l'efficacité et à détecter les programmes peu performants. Il faudrait s'employer plus activement à atténuer les contre-incitations malencontreuses à travailler, en particulier celles qui découlent des régimes de maladie et d'invalidité et du niveau élevé des taux marginaux effectifs d'imposition applicables au travail. Des marges de manœuvre pourraient être créées pour réduire encore les impôts sur le revenu en relevant le taux effectif de la TVA et en alourdissant la fiscalité foncière. Il serait aussi souhaitable de libéraliser le secteur du logement pour un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. Au total, l'économie affiche de bons résultats, mais la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles améliorerait notablement les perspectives à moyen terme.

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
I. Évolutions récentes et perspectives à court terme	21
Vue d'ensemble	21
Demande intérieure et commerce extérieur	23
Soldes financiers sectoriels	30
Le marché du travail reste tendu	33
Des tensions persistent sur les salaires et sur les prix	35
Les perspectives jusqu'en 2003	41
II. Politiques macroéconomiques	45
Vue d'ensemble	45
La politique monétaire doit faire face à la pression de l'inflation	47
Les possibilités de relance budgétaire sont épuisées	57
L'adhésion à l'UEM est à l'étude	64
III. Améliorer l'efficacité des dépenses publiques	69
Introduction	69
Les dépenses publiques dans leur contexte	69
Dispositifs institutionnels et processus d'élaboration des politiques	74
Évaluation des dépenses et des résultats dans certains domaines	81
Quelques instruments et techniques pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques	101
Conclusions et recommandations	104
IV. Renforcer le potentiel économique de la Suède	107
Tendances et perspectives de la croissance à long terme	107
Accroître le taux d'activité	111
Durée du travail et fraude fiscale	123
Politique fiscale	128
Le marché du logement	136
Conclusion et recommandations	146
Notes	153
Bibliographie	160
<i>Annexes</i>	
I. Programme de la commission pour des réformes du cadre de la politique budgétaire	164
II. Répartition de l'impôt et des dépenses publiques, par niveau de revenu	166

III. Égalisation – « la même qualité pour le même prix »	169
IV. Comptes individuels de formation	171
V. Pensions de vieillesse	173
VI. Chronologie économique	175

Encadrés

1. Les conventions collectives conclues en 2001	36
2. Réforme du financement des services de garde des enfants	63
3. Fonds régulateurs	66
4. Dépenses publiques : enjeux et pressions prévisibles	70
5. Réformes pour une meilleure gestion et pour un plus large choix	83
6. Réformes du secteur de la santé	94
7. Recommandations	105
8. Lignes directrices visant l'invalidité et le travail dans les pays de l'OCDE	118
9. Calcul des allocations de logement	133
10. Formation des loyers sur le marché du logement locatif	139

Tableaux

1. Revenu des ménages et croissance de la consommation, 1995-2001	24
2. Investissement fixe privé, 1995-2001	27
3. Évolution du commerce extérieur, 1995-2001	30
4. Soldes financiers sectoriels	32
5. Indicateurs de l'inflation des salaires, 1997-2001	35
6. Coûts, prix et rentabilité dans le secteur des entreprises	37
7. Diverses mesures de l'inflation, 1997-2002	39
8. Perspectives pour 2002 et 2003	41
9. Participation dans les entreprises suédoises cotées, par secteur	50
10. Inflation et anticipations d'inflation	53
11. Prêts aux ménages des établissements hypothécaires, 1996-2001	57
12. Solde budgétaire des administrations publiques, 1998-2002	59
13. Indicateurs de l'orientation budgétaire	60
14. Dépenses publiques dans les pays de l'OCDE	72
15. Plafonds de dépenses	75
16. Résultats des étudiants et coût de l'éducation	84
17. Salaires des enseignants dans certains pays de l'OCDE	86
18. Comparaisons des systèmes de soins de longue durée	98
19. Dépenses d'assurance sociale	100
20. Taux d'activité et durée du travail pour les hommes et les femmes	111
21. Pourcentage des nouveaux bénéficiaires de prestations d'invalidité, par groupe d'âge	116
22. Heures de travail requises pour financer des services domestiques	126
23. Fraude fiscale dans le secteur des entreprises	127
24. Raisons de la fraude fiscale	127
25. Subventions directes de l'État au logement, 1988-2000	137
26. Recommandations de politique structurelle	148

Annexe

A1. Incidence des impôts, transferts et consommation publique, par quintile	167
A2. Incidences sur le coefficient de GINI	168

Graphiques

1.	Résultats macroéconomiques	22
2.	Facteurs influant sur la consommation privée	25
3.	Investissement et utilisation des capacités dans le secteur manufacturier	28
4.	Consommation publique réelle	29
5.	Exportations de biens	31
6.	Évolution du marché du travail	34
7.	Part des profits en Suède, dans la zone euro et aux États-Unis	38
8.	Inflation et anticipations d'inflation	40
9.	Évolution des taux de change	48
10.	Cycle des marchés boursiers en Suède, dans la zone euro et aux États-Unis	49
11.	Taux d'intérêt à court terme	52
12.	Prévisions d'inflation de la Riksbank	54
13.	Taux d'intérêt à long terme	56
14.	Solde budgétaire et dette publique	58
15.	Composition des dépenses publiques	71
16.	Composition des dépenses sociales financées par le secteur public	73
17.	Composition des dépenses locales	74
18.	Rapport des étudiants aux enseignants	87
19.	Durée de la scolarisation prévue	88
20.	Indicateurs de l'état de santé	92
21.	Principaux éléments des dépenses de santé	93
22.	Soins hospitaliers, par groupes d'âge	96
23.	Pourcentage des personnes âgées et très âgées dans les pays de l'OCDE	97
24.	Structures de la croissance à long terme	108
25.	Taux de dépendance	109
26.	Scénarios de l'offre de main-d'œuvre	110
27.	Âge moyen du retrait de la population active	113
28.	Bénéficiaires d'allocations maladie et invalidité	115
29.	Pénibilité du travail	117
30.	Taux de maladie	124
31.	Coins fiscaux moyens	129
32.	Coins fiscaux marginaux	130
33.	Taux d'imposition marginaux effectifs	131
34.	Impôts récurrents sur les biens immobiliers	136
35.	Investissement résidentiel en Suède, dans la zone euro et aux États-Unis	138
36.	Logements inoccupés et démolitions dans le secteur des logements sociaux	140
37.	Logements construits et prix réels de l'immobilier	142
38.	Investissement résidentiel dans les pays de l'OCDE	143

Annexe

A1.	Répartition par âge des impôts, transferts et services publics	166
A2.	Revenu disponible et services publics individuels par type de ménage	167

STATISTIQUES DE BASE DE LA SUÈDE

LE PAYS

Superficie terrestre (en milliers de km ²)	411	Population des principales villes, banlieue comprise	
Lacs (en milliers de km ²)	39	(31 décembre 2000) en milliers :	
Terres arables (en milliers de km ²)	30	Stockholm	1 661
Bois (en milliers de km ²)	228	Göteborg	796
		Malmö	522

LA POPULATION

Population (31 décembre 2001), milliers	8 909	Accroissement naturel net pour 1 000 habitants	
Densité au km ² .	22	(moyenne 1996-2000)	-0.4
Accroissement naturel net (1996-2000), en milliers	-3.1	Solde net des migrations (moyenne 1996-2000), milliers	12.4

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 2001 (en milliards de couronnes)	2 167.2	Formation brute de capital fixe en 2001 :	
PIB par habitant (en dollars des États-Unis)	23 530	Pourcentage du PIB	17.5
		Par habitant (en dollars des États-Unis)	4 116
		Emploi en 2001	
		Civil, total, en milliers	4 239
		Pourcentage du total :	
		Agriculture, sylviculture, pêche	2.3
		Industrie	23.8
		Autres activités	73.7

L'ÉTAT

Pourcentage du PIB en 2001 :		Composition du Parlement	Nombre de sièges
Consommation publique	26.7	Sociaux démocrates	131
Recette courantes des administrations publiques	57.3	Modérés	82
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	2.3	Gauche	43
		Démocrates chrétiens	42
		Centre	18
		Libéraux	17
		Verts	16
		Total	349
		Dernières élections générales : septembre 1998	
		Prochaines élections générales : septembre 2002	

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, 2000 en pourcentage du PIB	47.2	Importations de biens et services, 2000 en pourcentage du PIB	41.8
Principales exportations de marchandises (en pourcentage du total)		Principales importations de marchandises (en pourcentage du total)	
Bois, pâtes à papiers, papiers	13.5	Bois, pâtes à papiers, papiers	3.3
Minéraux	8.9	Minéraux	8.2
Produits chimiques	9.4	Produits chimiques	9.6
Énergie	3.4	Énergie	9.1
Construction mécanique	55.4	Construction mécanique	51.9
Autres produits	9.4	Autres produits	17.9

LA MONNAIE

Unité monétaire : la couronne		Unités monétaires par dollar	
		Année 2001	10.34
		May 2002	10.05

Note : On trouvera, dans un tableau en annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la Suède ont été évaluées par le Comité le 3 juin 2002. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 19 juin 2002.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Deborah Roseveare et Steen Daugaard sous la direction de Peter Jarett.

•

L'étude précédente de la Suède a été publiée en mars 2001.

Notes

1. D'après les informations fournies par le service public de l'emploi, le nombre de postes non pourvus a augmenté assez fortement depuis le début de 2002. Mais les chiffres de Statistics Sweden (établis depuis le troisième trimestre de 2000) dressent un tableau moins optimiste.
2. La mesure du chômage selon la définition nationale ne tient pas compte des personnes qui font des études à plein-temps, même si elles cherchent par ailleurs activement un emploi et se déclarent disponibles pour travailler.
3. Le cycle économique ayant été à peu en phase avec celui de la zone euro durant la seconde moitié des années 90, il est peu probable que des décalages conjoncturels puissent expliquer dans une large mesure l'écart constaté, mais il faut néanmoins se méfier, car des effets de composition dus à des changements sectoriels influent peut-être sur les chiffres.
4. Les prévisions datent du mois d'avril et sont présentées dans le n° 71 des *Perspectives économiques*.
5. Ces chiffres datent d'avril 2002. Au point le plus haut du cycle des TIC, c'est-à-dire au printemps 2000, les actions Ericsson représentaient à elles seules environ 25 pour cent de la capitalisation de l'ensemble des valeurs cotées.
6. En fait, l'évolution de l'indice le plus large qui existe en Suède a été étroitement liée à celle de l'indice Nasdaq aux États-Unis, qui fait la part belle aux valeurs TIC. Les rapports cours-bénéfices révèlent eux aussi une plus grande instabilité : jusqu'au milieu de 2000, ils ont augmenté plus vite en Suède que partout ailleurs, mais ils se sont aussi repliés plus brutalement par la suite avec le fléchissement de l'activité. Les variations de plus grande amplitude qui caractérisent le cycle boursier en Suède ne sont pas un phénomène nouveau. Dans le passé aussi, le rapport cours-bénéfices moyen des actions cotées en Suède a fluctué davantage que dans la zone euro et aux États-Unis, et le sommet qu'il a atteint au printemps de 2000 ne dépassait en fait que de peu les niveaux observés en 1983 et en 1994.
7. Au quatrième trimestre de 2000, la Suède avait un taux d'intérêt à trois mois de 4 pour cent, soit un point de pourcentage de moins que dans la zone euro et 1¼ point de pourcentage de moins qu'aux États-Unis.
8. L'intervention s'est déroulé en cinq étapes entre le 15 et le 25 juin. Au total, la Riksbank a vendu des dollars et des euros pour un montant de 12 milliards de couronnes. Dans un document distinct du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de novembre 2001, la Riksbank a rendu compte des mesures prises en juin, soulignant que son intervention était en grande partie dictée par la nécessité de durcir la politique monétaire. En février 2002, la Riksbank a publié une clarification de sa politique d'intervention directe sous le régime monétaire actuel. Elle a souligné qu'avec un

- objectif d'inflation et un taux de change flottant, le taux des prises en pension est le principal instrument de la politique monétaire. Elle a en outre indiqué que les interventions continueront d'être pratiquées avec modération.
9. Lorsque l'on tient compte des effets temporels, le solde primaire corrigé des influences conjoncturelles apparaît globalement inchangé en 2001.
 10. De manière empirique, on estime qu'un écart de 1 point de pourcentage de la croissance de la production entraîne une augmentation des dépenses soumises au plafond de quelque 4 milliards de couronnes ($\frac{1}{2}$ pour cent des dépenses totales), tandis qu'une augmentation de 1 pour cent du niveau général des prix alourdit les dépenses totales d'au moins 5 milliards de couronnes.
 11. La Commission chargée d'étudier la politique de stabilisation et de plein emploi en cas d'adhésion de la Suède à l'Union monétaire a été créée par le gouvernement en octobre 2000. Son rapport final (SOU 2002 :16) a été précédé d'une étude générale publiée en février, à laquelle ont contribué un certain nombre d'universitaires et de représentants des partenaires sociaux suédois et étrangers.
 12. Cet assouplissement pourrait être favorisé par des mesures telles qu'une coordination plus étroite des conventions collectives ou la réduction de leur durée, c'est-à-dire dans ce dernier cas par des renégociations plus fréquentes.
 13. Cela s'explique par le fait que lorsque les négociations sont centralisées, l'intérêt qu'il y a à rechercher un accord sur des hausses de salaires supportables (c'est-à-dire modérées) apparaît très clairement, quel que soit le cadre de la politique monétaire, alors que dans un système décentralisé, les divers intervenants ont trop peu de poids pour influencer sur le résultat global et sont donc peu enclins à prendre en considération les réactions éventuelles des autorités monétaires.
 14. Ces travaux montrent en fait qu'un excédent structurel de 1 pour cent du PIB serait suffisant, sur un horizon de trois ans, pour satisfaire aux conditions du Pacte de croissance et de stabilité, et qu'il devrait se monter à 2.4 pour cent sur un horizon de cinq ans.
 15. Les dépenses sociales nettes courantes sont ajustées de façon à exclure les impôts directs et les cotisations sociales, qui sont versées sur les revenus perçus dans certains pays mais pas dans d'autres (Adema, 2001). Ces données ne tiennent pas compte des réductions d'impôt pour raisons sociales, qui ont représenté 1.9 pour cent du PIB en Allemagne et 1.6 pour cent du PIB aux États-Unis en 1997.
 16. Onze communes seulement comptaient plus de 100 000 habitants au début de 2001 et 73 avaient moins de 10 000 résidents. Cela peut donner à penser que certaines communes sont trop petites pour être viables, mais le problème est atténué par une certaine coopération entre communes, qui semble s'être développée au cours des années 90 (Hägroth *et al.*, 1999).
 17. Les comptes des administrations publiques (*ex post*) sont déjà établis sur la base des droits constatés.
 18. Jusqu'à cette année, le plafond de dépenses de la troisième année était en fait fixé dans le cadre du projet de loi sur la politique budgétaire adopté au printemps, lorsque le Parlement examinait la conjoncture et les perspectives pour les années à venir en même temps que les propositions d'orientation de la politique budgétaire, y compris au niveau des collectivités locales. Cependant, comme cet examen a de plus en plus porté sur des questions de détail concernant les dépenses, l'extension annuelle des plafonds sera désormais présentée dans le projet de loi de finances, à l'automne. Ce projet de loi expose les principales modifications concernant les recettes ou les dépenses, présente des estimations des recettes de l'administration cen-

trale, compte tenu de toute proposition de modification des impôts et charges, et décrit de façon détaillée les dépenses proposées.

19. En plus des tâches relevant directement du gouvernement, une grande partie du travail de préparation des projets de loi échoit à des commissions d'enquête spéciales désignées par le gouvernement. Il y a environ 250 à 300 commissions de ce type chaque année, dont le mandat peut durer de 1 à 2 ans.
20. Dans certains pays, la désignation des hauts fonctionnaires est confiée à l'organisme concerné, qui fait une recommandation au gouvernement. Cette approche est utilisée en Nouvelle-Zélande, par exemple, où le commissaire au service public est chargé du choix des cadres dirigeants des départements ministériels et de certains autres organismes publics. Il contribue également au suivi de leurs performances en fonction du contrat conclu entre le directeur général et le ministre. Un système différent est utilisé au Royaume-Uni, où les nominations sont faites par le ministre, mais généralement sur la base d'une mise en concurrence et après consultation de dirigeants de la fonction publique. Cependant, la possibilité donnée aux commissions parlementaires spécialisées d'examiner les nominations ou les résiliations de contrats assure une certaine transparence qui semble contribuer de façon assez satisfaisante à préserver l'intégrité du processus et à assurer une bonne concordance entre les qualifications et compétences et le poste à pourvoir.
21. Depuis 2000, les collectivités locales sont tenues d'équilibrer leur budget opérationnel et ne sont plus autorisées à emprunter, sauf pour réaliser des projets d'équipement.
22. On estime que le taux effectif de remplacement se trouvait ainsi réduit de 7 pour cent environ pour une mère célibataire ayant un seul enfant de moins de deux ans, à Uppsala (Fredriksson et Runeson, 2002).
23. Il ressort d'une analyse de l'introduction du libre choix des écoles dans trois États des États-Unis que la performance des écoles publiques s'est nettement améliorée (Hoxby, 2002a).
24. Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est un processus mené en collaboration pour déterminer dans quelle mesure les étudiants arrivant en fin de scolarité obligatoire ont acquis certaines des connaissances et des compétences indispensables à une pleine participation à la collectivité. Par exemple, le test de lecture exige des étudiants qu'ils réalisent un éventail de tâches consistant à récupérer des informations spécifiques ou à faire preuve d'une compréhension générale du texte, en l'interprétant et en reflétant son contenu et ses principaux aspects. Voir www.pisa.oecd.org/.
25. Aucune information sur la dimension des classes n'a été collectée au niveau national depuis 1994, année où l'on dénombrait 22,1 élèves par classe pour les niveaux 1 à 9. Il est difficile de dire avec précision quelle est actuellement la dimension moyenne des classes mais 1994 a marqué un point bas pour ce qui est des dépenses réelles par élève dans le primaire et le premier cycle du secondaire (Krueger et Lindahl, 2002).
26. Un bond des naissances au début des années 90 a entraîné un pic démographique qui fait actuellement sentir ses effets dans le système scolaire obligatoire, puisqu'en 1998 on dénombrait 615 000 enfants de 5 à 9 ans, soit 25 pour cent de plus qu'en 1990. Cependant, les naissances diminuent et, d'après les prévisions démographiques de Statistics Sweden, le groupe des 0 à 4 ans est passé du niveau record de 609 000 en 1993 à 452 000 en 2001, avant de s'accroître à nouveau mais à un rythme modéré.

27. Les Suédois de cinq ans peuvent s'attendre à consacrer 16.7 années à des études à plein-temps et 3.6 années à des études à temps partiel, contre une moyenne pour l'OCDE de 15.5 années pour les études à plein-temps et 1.2 année pour les études à temps partiel (OCDE, 2001c).
28. Voir, par exemple, Krueger et Lindahl (2002) et Woessman et West (2002).
29. La Suède est néanmoins montée dans le classement des pays de l'OCDE pour se situer environ au niveau intermédiaire en ce qui concerne le pourcentage des 25-34 ans diplômés en mathématiques et en sciences.
30. Être admis à l'université est une procédure difficile comportant plusieurs déficiences qui encouragent une perte de temps dans l'éducation. Les conditions d'admissibilité de base sont l'achèvement du deuxième cycle du secondaire et l'obtention de 90 pour cent des crédits du programme. S'il y a plus de demandes que de places, alors au moins un tiers des places doivent être affectées sur la base des notes obtenues dans le deuxième cycle du secondaire et un tiers sur la base d'un test national d'aptitude. Ces règles sont identiques, quelles que soient les études secondaires suivies ou le programme universitaire considéré, bien qu'il ait été récemment envisagé de permettre aux différents établissements de décider des critères de sélection pour 10 pour cent des admissions. Les mêmes procédures d'admission s'appliquent aux étudiants voulant revenir dans le système après un arrêt de leurs études et à ceux qui souhaitent changer d'orientation.
31. On comptait approximativement 3 000 étudiants poursuivant des études du deuxième cycle du secondaire en tant qu'étudiants adultes, y compris quelque 100 000 dans le cadre de l'Initiative spéciale de formation des adultes ; il est difficile de dire combien des 200 000 étudiants restants sont des étudiants qui poursuivent leurs études pour augmenter leurs notes moyennes.
32. Un nouveau diplôme général de l'enseignement supérieur a été introduit en 2002, qui devrait jouer un rôle important dans la formation tout au long de la vie en incitant des diplômés déjà dans la vie active à revenir faire des études supérieures.
33. Plusieurs éléments influent sur la rentabilité privée de l'enseignement supérieur, y compris l'absence de frais de scolarité et l'aide aux étudiants financée sur fonds publics. Dans le cas de la Suède, ces deux facteurs contribuent à compenser l'avantage de salaire relativement faible par rapport aux normes internationales (OCDE, 2001d).
34. Le système actuel de notation et/ou le test national d'aptitude pourrait être utilisé dans ce cas ce qui n'est pas très favorable compte tenu du fait que les effets les plus dommageables des procédures d'admission actuelles semblent tenir au rôle de ces tests dans la détermination de l'accès à des places limitées.
35. L'assurance privée ne joue actuellement qu'un rôle mineur, finançant moins de 1 pour cent des coûts totaux de santé et est limitée aux soins autres qu'aigus. Seulement 120 000 personnes environ ont une telle couverture, fournie généralement par les employeurs soucieux de réduire les absences (Hjortsberg et Ghatnekar, 2001).
36. L'aide à domicile concerne essentiellement les courses, la préparation des repas, le ménage et la lessive.
37. Pour la Suède, il ressort d'estimations conservatrices que les parents passent au moins deux fois plus de temps que les services de la commune à aider et soigner les personnes âgées vivant à domicile (Association suédoise des communes, 1999).
38. Par comparaison, la pension la plus faible est d'environ 4 600 couronnes par mois. Les femmes âgées qui sont restées au foyer et n'ont pas exercé d'emploi dans la

- population active sont le groupe qui a vraisemblablement les ressources les moins importantes.
39. Il convient de noter que le coût de la prise en charge communautaire augmente avec le degré d'invalidité. Il peut être moins onéreux d'assurer la prise en charge au niveau communautaire des personnes légèrement handicapées, alors que pour les personnes souffrant d'un grave handicap, telles que celles atteintes de démence, les soins institutionnels pourraient être une option plus efficiente (Jacobzone, 1999).
 40. La France, par exemple, fournit indirectement une aide aux familles par le biais du système d'imposition, dans le cadre duquel le ménage est l'unité d'imposition et le fait d'avoir deux enfants réduit le revenu imposable du ménage d'un tiers, par rapport au même ménage sans enfant. En outre, des allocations familiales sous conditions de ressources sont versées. Les élasticités d'équivalence, définies comme l'augmentation du revenu familial net pour un membre supplémentaire du ménage par rapport à un célibataire sans enfant, calculées pour 1997 (OCDE, 2002d), ont fait apparaître que plusieurs pays offraient une aide plus importante que la Suède pour le premier enfant alors que la Belgique, la France et le Luxembourg offraient une aide considérablement plus importante pour les grandes familles.
 41. Les parents peuvent aussi demander 120 jours supplémentaires et reçoivent alors une prestation de base. Sur les 390 jours, 60 jours ne sont pas transférables d'un parent à l'autre, de sorte qu'un maximum de 330 jours peut être pris par parent.
 42. Par exemple, les patients suédois ne sont pas autorisés à porter leurs propres vêtements dans les hôpitaux, vraisemblablement pour des raisons d'hygiène, ce qui ne semble pas être le cas ailleurs sauf pour les salles d'opération, etc.
 43. Dans le groupe des 35-49 ans, plus de 35 pour cent des femmes et près de 50 pour cent des hommes interrogés ont déclaré que, même s'ils reconnaissaient que le nouveau système renforçait le lien entre le nombre d'années de travail et leur pension, cette relation plus étroite n'influencerait pas leurs décisions sur le moment où ils prendraient leur retraite (Conseil national de l'assurance sociale, 2000).
 44. Selon cette étude, les employeurs rechercheraient parmi les salariés âgés des candidats potentiels à une pension d'invalidité, avec le concours du médecin d'entreprise. Lorsque des travailleurs « licenciés » étaient en mesure de combiner la pension d'invalidité avec des indemnités de départ et d'obtenir un niveau de rémunération supérieur à 100 pour cent des gains perdus du fait du licenciement, les syndicats étaient souvent prêts à renoncer à la règle d'ancienneté.
 45. En Suède il existe des quarts de pension d'invalidité, des demi-pensions, des trois-quarts de pension et des pensions intégrales, mais 75 pour cent du total sont des pensions intégrales, 18 pour cent sont des demi-pensions et à peine 4 pour cent environ sont des quarts de pension.
 46. Si l'on considère les pensions d'invalidité dans leur ensemble, dans les pays de l'OCDE 42 pour cent en moyenne sont versées aux femmes (OCDE, 2002e). Cela peut s'expliquer par le fait que la couverture universelle est applicable en Suède, alors que les pays où les prestations supposent une activité préalable comptent généralement une majorité d'hommes.
 47. En décembre 2000, 112 000 titulaires d'une pension d'invalidité touchaient des allocations complémentaires de logement d'une valeur moyenne de près de 23 000 couronnes par an.
 48. Le dispositif de « garantie d'activité » appliqué aux chômeurs de longue durée prévoit un « pointage » quotidien obligatoire, qui rend plus difficile l'exercice d'acti-

- tés inappropriées, notamment, dans le cas du chômage, d'emplois dans l'économie souterraine.
49. L'un des enseignements du début des années 90 est que le maintien des liens avec le marché du travail facilite grandement la réduction rapide du chômage lorsque l'activité économique reprend.
 50. Le taux de remplacement actuel n'est pas entièrement linéaire : pour les 2-14 premiers jours il est de 80 pour cent, les indemnités étant prises en charge par l'employeur ; entre 15 et 90 jours il est de 80 pour cent pour l'indemnité de maladie, à quoi s'ajoute un complément de 10 pour cent versé par l'employeur. Après 90 jours de maladie, le taux de remplacement redescend à 80 pour cent, du fait de la seule indemnité.
 51. A titre d'exemple, la période fixée peut atteindre 6 semaines en Allemagne, 12 semaines en Autriche et 6 mois en Suisse. Aux Pays-Bas, les employeurs supportent la totalité des coûts pendant 28 semaines, et au Royaume-Uni cette période s'étend sur un an. Toutefois l'application de périodes très longues aux Pays-Bas et au Royaume-Uni montre que la réassurance peut atténuer les incitations des entreprises à investir dans la prévention.
 52. Cela contribue peut-être au sentiment évoqué plus haut, à savoir que les travailleurs âgés sont moins productifs et moins intéressants pour les employeurs.
 53. Les autres programmes n'ont eu aucun effet ou ont même entraîné une dégradation des perspectives d'emploi. Cela peut toutefois refléter le fait que, durant la plus grande partie des années 90 les politiques actives du marché du travail ont été utilisées pour renouveler les droits aux prestations de chômage.
 54. Environ la moitié des Suédois âgés de 25 à 64 ans participent, selon les estimations, à une forme ou l'autre de formation au cours d'une année donnée, bien que l'on ne dispose pas de données sur le nombre d'heures que cela représente (OCDE, 2001c).
 55. Il s'agit notamment des 332 000 « cercles d'études » organisés par les associations d'enseignement pour les adultes, qui comptent 1.5 à 2.0 millions de participants et 185 000 programmes culturels. Ces programmes bénéficient de financements sur les crédits publics au titre de l'éducation des adultes.
 56. Ces absences ne correspondent pas à la nécessité de s'occuper d'enfants malades, des modalités de congé distinctes étant applicables dans ce cas.
 57. Il existe des données transversales fragmentaires sur l'emploi du temps au sein de familles composées de couples avec enfants de moins de 5 ans.
 58. Ces estimations ont été établies à l'aide de deux méthodes différentes. La première mesure le nombre des participants à l'économie souterraine en pourcentage de la population active, la seconde se fonde sur l'approche de la demande de monnaie. Curieusement, en Suède ces deux méthodes aboutissent au même résultat, alors que dans la plupart des pays il existe un écart de plusieurs points de pourcentage entre les deux valeurs.
 59. Seulement 81 pour cent des personnes interrogées ont déclaré n'avoir employé personne de façon illicite, proportion en légère baisse par rapport à 1998.
 60. On notera que le Conseil national des impôts ne reste pas passif et qu'il a par exemple lancé un projet d'« analyse en chaîne des sous-traitants » pour suivre les transactions dans le contexte d'un projet de construction. Cependant, la plupart des mesures préconisées en 1998 par le Bureau national de contrôle pour réduire le travail non déclaré ne sont toujours pas appliquées.

61. Toutefois, la progressivité a été réduite en 1999, le taux de l'impôt national sur le revenu ayant été ramené de 25 à 20 pour cent pour les revenus compris entre 219 300 et 360 000 couronnes.
62. Jusqu'à cette année, les taux marginaux effectifs d'imposition auraient normalement inclus les coûts de garde d'enfants liés au revenu. Toutefois, étant donné que l'impact de cet élément sur les taux marginaux effectifs est désormais largement résorbé, il n'a pas été pris en compte dans cette analyse.
63. Le chiffre inférieur de cette fourchette présume une valeur très prudente de l'élasticité salariale compensée, à 0.05, tandis que le chiffre supérieur suppose une élasticité de 0.25. On notera également que la distorsion effective des décisions en matière d'offre de travail, et par conséquent du bien-être, est plus prononcée lorsque les taux marginaux effectifs varient sensiblement d'un ménage à l'autre que lorsque tous les ménages se voient appliquer le même taux marginal effectif.
64. Il est à noter qu'avec une telle proposition l'accroissement des ressources après impôts ne serait pas nécessairement plus marqué pour les ménages à bas revenu que pour les ménages à revenu élevé, car les taux d'imposition marginaux diminuent lorsque le revenu augmente sur certains segments de l'échelle des revenus.
65. A titre d'exemple, le propriétaire d'un logement dont la valeur imposable est de 1 million de couronnes serait soumis à un impôt immobilier de 10 000 couronnes. Le plafond de cet impôt coïnciderait avec un revenu de 200 000 couronnes. Pour les revenus inférieurs à 200 000 couronnes, l'impôt immobilier serait réduit de façon proportionnelle ; ainsi, avec un revenu salarié imposable de 190 000 couronnes, un contribuable n'acquitterait que 9 500 couronnes au titre de l'impôt immobilier. Par conséquent, si les gains augmentaient de 10 000 couronnes, il serait appliqué un impôt immobilier additionnel de 500 couronnes. Il en résulterait un pic dans le profil du taux marginal effectif d'imposition ; en effet, les gains en excédent du niveau auquel l'impôt immobilier s'appliquerait à taux plein ne seraient pas du tout touchés, à moins que les prix des logements n'augmentent.
66. Cette hausse sous-estime du reste l'impact de la réduction des subventions, dans la mesure où les taux d'intérêt du marché ont baissé au cours de cette période.
67. La population a augmenté de $\frac{3}{4}$ pour cent par an dans les trois grandes zones métropolitaines (Stockholm, Gothenburg et Malmö) au cours de la dernière décennie, et tandis qu'elle a été assez stable dans la plupart des autres régions, elle a accusé une baisse annuelle moyenne de 0.3 pour cent dans les six comtés les plus septentrionaux.
68. En avril de cette année, le ministre du Logement a publié un communiqué de presse qui souligne le caractère illégal de ces activités, encourage une application plus stricte de la réglementation et demande instamment à tous les acteurs de faire preuve de responsabilité. Cela montre que l'échelon politique se préoccupe de plus en plus des activités sur le marché noir.
69. Le nombre de conversions de logements jusque là détenus par les municipalités a fortement augmenté pour passer de 680 en 1999 à plus de 4 000 en 2000. Dans leur très grande majorité, ces opérations ont eu lieu à Stockholm.
70. Selon une enquête effectuée au printemps 2001 par le Conseil national du logement, de la construction et de la planification, une municipalité sur cinq, soit 45 pour cent de la population, faisait état d'une pénurie de logements.

Bibliographie

- Adema, W. (2001),
Net Social Expenditure (2^e édition), OECD Labour Market and Social Policy Occasional Papers n° 52.
- Agence nationale de l'enseignement supérieur (2001),
Swedish Universities and University Colleges, Short Version of Annual Report 2001.
- Association suédoise des municipalités (1999),
The Swedish Municipalities in the Future, A Long Term Survey of Needs and Resources Until the Year 2010.
- Bergström, Frederik et F. Mikael Sandström (2001),
Competition and the Quality of Municipal Schools, Expert Group on Public Finance (ESO) (DS 2001:12).
- Brandell, Lars, et Lillemor Kim (2000),
Higher Education – A Privilege or a Right – A Summary Expert Group on Public Finance (DS2000:24).
- Calmfors, L. (2002),
« EMU:s effekter på lönebildningen », annexe 2 dans *Stabiliseringspolitik i valutaunionen*, (SOU 2002:16).
- Casey, B., H. Oxley, E. Whitehouse and p. Antolin (2002),
Policies for an Ageing Society: Recent Measures and Areas for Further Reform.
- Conseil national de l'assurance sociale (2000),
Social Insurance in Sweden 2000.
- Conseil national des impôts (2001),
« Taxes in Sweden 2001 ».
- Dalsgaard, T. et A. de Serres (2000),
Estimation de marges bénéficiaires prudentes pour les pays de l'UE : simulation d'un modèle VAR structurel, *Revue économique de l'OCDE*, n° 30, 2000/1.
- Fonds monétaire international (2001),
Sweden: Selected Issues – The Role of Government, Rapport de pays du FMI n° 01/169.
- Fredriksson, Peter et Carolien Runeson (2002),
Follow-up of EU's Recommendations on the Tax and Benefits Systems, IFAU Rapport 2002:5.
- Gerdtham, U-G., C. Rhenberg, et M. Tambour (1997),
The Impact of Internal Markets on Health Care Efficiency : Evidence from Health Care Reforms in Sweden, Stockholm School of Economics, Working Paper series in Economics and Finance n° 170.

- Häggroth, Sören, Kai Kronvall, Curt Riberdahl et Karin Rudebeck (1999),
Swedish Local Government, Traditions and Reforms, Swedish Institute, troisième édition.
- Henrekson, Magnus et Mats Persson (2001),
The Effects on Sick Leave of Changes in the Sickness Insurance System, SSE/EFI Working Paper Series in Economics and Finance n° 444.
- Hjortsberg, Catharina et Ola Ghatnekar (2001),
Health Care Systems in Transition, Sweden 2001, Observatoire européen des systèmes de santé.
- Hoxby, Caroline (1998),
The Effects of Class Size and Composition on Student Achievement : New Evidence from Natural Population Variation, NBER Working Paper n° 6869.
- Hoxby, Caroline (2002a),
School Choice and School Productivity, NBER Working Paper n° 8873.
- Hoxby, Caroline (2002b),
The Cost of Accountability, NBER Working Paper n° 8855.
- Ilmarinen, Juhani (1999),
Ageing Workers in the European Union – Status and Promotion of Work Ability Employability and Employment, Finnish Institute of Occupational Health.
- Jacobzone, Stephan (1999),
Ageing and Care for Frail Elderly Persons: An Overview of International Perspectives, Labour Market and Social Policy – Occasional Paper n° 38, OCDE 1999.
- Joumard, Isabelle (2001),
Tax Systems in European Union Countries, Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 301.
- Krueger, Alan B. et Mikael Lindal (2002),
The School's Need for Resources – A Report on the Importance on Small Classes (Ds 2002 :12).
- Lagergren, Mårten et Ilija Batljan (2000),
Will There be a Helping Hand? Annex 8 to the Long Term Survey 1999/2000, ministère des Finances.
- Larsson, Torbjörn (2001),
Sweden, Distributed Public Governance, Agencies, Authorities and other Autonomous Bodies, OCDE 2001.
- Larsson, Laura (2002),
Sick of Being Unemployed? Interactions between Unemployment and Sickness Insurance in Sweden, Uppsala University, Department of Economics Working Paper n° 5.
- Lindbeck, Assar (2001),
Changing Tides for the Welfare State – An Essay, Research Institute of Industrial Economics, Working Paper n° 550.
- Lynch, Lisa (1998),
Widening Wage Differentials, Swedish Economic Policy Review, Volume 5, numéro 1, printemps.
- Observatoire européen des systèmes de santé (2001),
Health Care Systems in Transition, Sweden.

- OECD (2001a),
Starting Strong: Early Childhood Education and Care, Paris.
- OCDE (2001b),
Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie – Premiers résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001c),
Regards sur l'éducation, Paris.
- OCDE (2000d),
Perspectives économiques n° 70, Paris.
- OCDE (2001e),
Perspectives de l'emploi, Paris.
- OCDE (2002a),
Étude économique de l'Italie, Paris.
- OCDE (2002b),
Étude économique du Royaume-Uni, Paris.
- OCDE (2002c),
Étude économique du Danemark, Paris.
- OECD (2002d),
Family-Friendly Policies : The Reconciliation of Work and Family Life (DEELSA/ELSA/WPI(2000)6), à venir, Paris.
- OECD (2002e),
Policies to Support and Integrate the Disabled of Working Age, à venir, Paris.
- Or, Zeynep (2002),
Improving the Performance of Health Care Systems: From Measures to Action (A Review of Experiences in Four OECD Countries), Labour Market and Social Policy Occasional Papers n° 57, OCDE.
- Palme, Mårten et Ingemar Svensson (1997),
Social Security, Occupational Pensions and Retirement Decisions in Sweden, National Bureau of Economic Research Working Paper 6137.
- Pedersen, Søren (1998),
The Shadow Economy in Western Europe, Measurement and Results for Selected Countries, Statistics Denmark.
- Rehnqvist, Nina (2002),
Pour une plus grande transparence dans un système décentralisé : Le point de vue de la Suède, dans « Être à la hauteur : Mesurer et améliorer les performances des systèmes de santé dans les pays de l'OCDE », OCDE, 2002.
- Rexed, Knut (2001),
Internal Communication.
- Scherer, Peter (2001),
Age of Withdrawal from the Labour Force in OECD Countries.
- Schneider, Friedrich et Dominik H. Enste (2000),
Shadow Economies: Size, Causes and Consequences, Journal of Economic Literature, mars.
- Settergren, Ole (2001),
The Automatic Balance Mechanism of the Swedish Pension System, Conseil national de l'assurance sociale.

- Sianesi, Barbara (2002),
Differential Effects of Swedish Active Labour Market Programmes for Unemployed Adults During the 1990s, IFAU Working Paper 2002:5.
- SOU (2002),
Stabiliseringspolitik i valutaunionen, Kommittén för stabiliseringspolitik för full syssel sättnig vid et svenskt medlemskap i valutaunionen, SOU 2002:16.
- Tambour, Magnus et Clas Rehnberg (1997),
Internal Markets and Performance in Swedish Health Care, Stockholm School of Economics, Working Paper Series in Economics and Finance n° 161.
- Van den Noord, Paul et Christopher Heady (2001),
Surveillance of Tax Policies: A Synthesis of Findings in Economic Surveys. Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE n° 303.
- Wadensjö, Eskil (1996),
« Early Exit from the Swedish Labour Market », dans E. Wadensjö (éd.) (1996), *The Nordic Labour Markets in the 1990s*, Elsevier Science.
- Woessmann, Ludger and Martin R. West (2002),
Class-Size Effects in School Systems Around the World: Evidence from Between-Grade Variation in TIMSS, Kiel Institute for World Economics and IZA, Bonn, Discussion Paper n° 485, avril.

*Annexe I***Programme de la commission pour des réformes du cadre de la politique budgétaire**

La Commission sur la politique de stabilisation pour le plein emploi dans l'hypothèse de l'adhésion de la Suède à l'Union monétaire a été chargée par le gouvernement de formuler des propositions pour le renforcement du rôle et de l'efficacité de la politique budgétaire dans la stabilisation des évolutions économiques à court terme *au cas où* le pays rejoindrait la zone euro. Il pourrait s'agir notamment d'ajustements des orientations actuelles ou de recommandations en vue de modifications du cadre de la politique budgétaire elle-même. Les propositions présentées par la Commission sont les suivantes.

- Le Parlement devrait établir les grands principes de la politique budgétaire en cas de participation à l'union monétaire sur la base des critères suivants :
 - L'objectif de la politique budgétaire devrait être d'empêcher des écarts majeurs de la production par rapport à son niveau potentiel à court et à moyen terme. Dans les évaluations de l'importance de l'écart de production, il faudrait prendre en compte un large éventail d'indicateurs, mais mettre surtout l'accent sur les évolutions des salaires et des prix.
 - Les mesures discrétionnaires devraient être réservées aux situations caractérisées par l'apparition d'importants écarts de production (2 pour cent ou plus), alors que les perturbations de plus petite ampleur ne devraient être corrigées que par la voie des stabilisateurs automatiques.
 - L'objectif pour la capacité nette de financement des administrations publiques, corrigée des fluctuations conjoncturelles, devrait être porté d'un excédent de 2 pour cent du PIB à un excédent de 2½ ou 3 pour cent.
 - La marge de sécurité par rapport au plafond fixé pour les dépenses de l'administration centrale devrait être divisée en une marge conjoncturelle et une marge de planification. La première devrait être égale à 3 pour cent des dépenses soumises à plafond et servir d'amortisseur en cas d'évolutions conjoncturelles imprévues. L'objectif de la marge de planification devrait être d'absorber les incertitudes de prévision autres que celles découlant du cycle d'activité. Elle devrait aussi pouvoir servir de réserve pour le financement de nouvelles initiatives.
- Un Conseil de la politique budgétaire (CPB) devrait être établi au niveau consultatif. Il devrait être chargé de formuler des recommandations pour la politique budgétaire en se fondant sur les analyses de la situation macroéconomique, (sous réserve des principes susmentionnés définis par le Parlement).
 - Les activités du CPB devraient faire l'objet d'une loi distincte et cet organe devrait être indépendant du gouvernement pour tout ce qui touche à son fonctionnement.

Il devrait remettre un rapport deux fois par an, en mars et en août, de façon à contribuer au processus budgétaire du printemps et de l'automne. Le gouvernement devrait faire connaître ses vues sur les recommandations du CPB et expliquer publiquement pourquoi il s'en démarque, le cas échéant.

- Le gouvernement et le Parlement devraient arrêter à l'avance un petit nombre d'instruments d'action adaptés (de caractère général) qui pourraient être activés en cas de chocs macroéconomiques importants. Il s'agit de raccourcir le plus possible le processus d'adoption de décisions.
- Les recettes des collectivités locales devraient être stabilisées sur le cycle d'activité afin de renforcer les stabilisateurs économiques automatiques.
 - Pour cela, il faudrait déterminer leur base d'imposition en faisant la moyenne du revenu imposable sur plusieurs années ou, autrement, compenser les fluctuations de la base d'imposition par la voie de dotations forfaitaires de l'administration centrale.

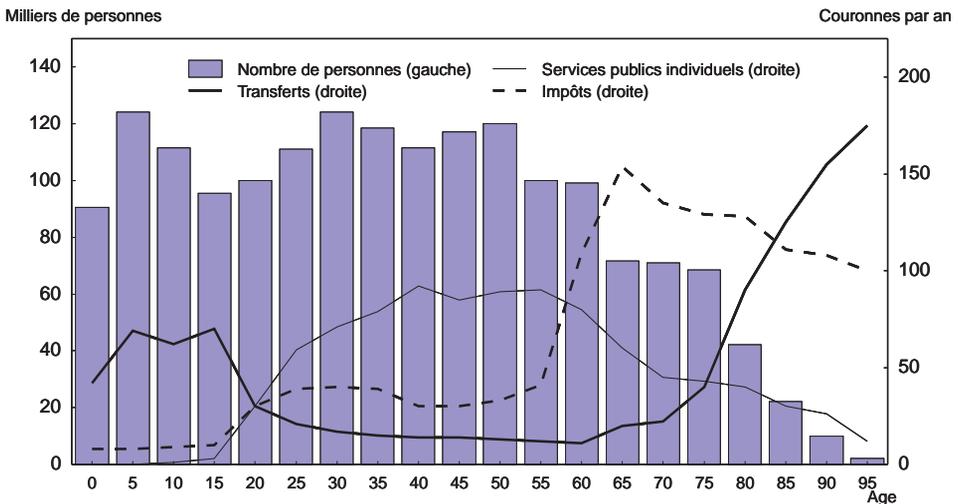
Annexe II

Répartition de l'impôt et des dépenses publiques, par niveau de revenu

Seuls certains aspects de la répartition de l'impôt et des dépenses publiques par niveau de revenu sont traités ici. La répartition des impôts, des transferts et de la consommation publique au titre des particuliers varie largement en fonction des groupes d'âge (graphique A1). La majorité des impôts sont versés durant la vie active, bien que le revenu à la retraite soit aussi imposé. La forte concentration des dépenses dans les groupes plus âgés est évidente aussi bien au niveau des transferts qu'à celui de la consommation de services.

Les dépenses publiques contribuent aussi beaucoup à lisser les différences de revenu entre les divers types de ménages (graphique A2). Bien que les couples sans enfants aient le revenu disponible le plus élevé, même lorsqu'il est ajusté pour tenir compte de la composition

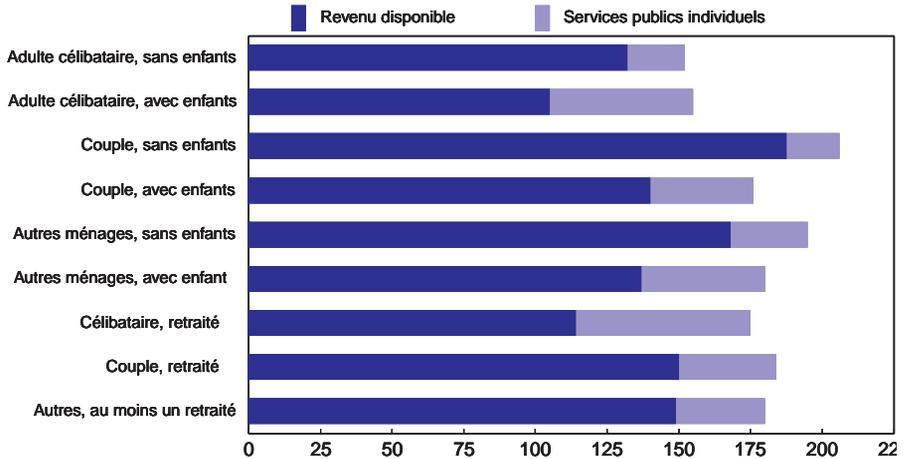
Graphique A1. Répartition par âge des impôts, transferts et services publics



Source : Statistics Sweden.

Graphique A2. Revenu disponible et services publics individuels par type de ménage

1999, milliers de couronnes par an



Source : Ministère des Finances.

du ménage, l'écart de revenu disponible entre ce type de ménages et celui du parent isolé avec enfants, type de ménage ayant le revenu le plus faible, est réduit de moitié lorsqu'on ajoute la consommation publique au titre des particuliers.

L'effet de redistribution peut aussi être mesuré en comparant le revenu par quintile (tableau A1). Aux 20 premiers pour cent des adultes vont 45 pour cent des revenus des facteurs, alors que les 20 derniers pour cent n'en reçoivent que 4 pour cent. Cependant, l'écart est très fortement réduit lorsque les impôts et les transferts sont pris en compte, le rapport

Tableau A1. Incidence des impôts, transferts et consommation publique, par quintile

Quintile de revenu	Revenu des facteurs	Revenu disponible ¹	Revenu disponible et consommation publique ²
1	4	10	14
2	10	15	16
3	17	18	18
4	24	22	21
5	45	35	31
Total	100	100	100
Ratio 5 ^e quintile/1 ^{er} quintile	10.3	3.4	2.3

1. Ajusté pour tenir compte de la composition du ménage.

2. Consommation publique au titre des particuliers.

Source : Ministère des Finances.

Tableau A2. Incidences sur le coefficient de GINI

1999

	Coefficient de GINI	Modification du coefficient de GINI
Revenus des facteurs	0.49	
Transferts	0.33	-0.16
Revenu disponible ajusté pour tenir compte de la composition des ménages	0.26	-0.07
Revenu disponible ajusté plus consommation publique au titre des particuliers	0.20	-0.05

Source : Ministère des Finances.

du revenu disponible entre le quintile supérieur et le quintile inférieur tombant à 3.4 pour cent. La consommation de services publics fait encore baisser le rapport à 2.3 pour cent. L'incidence des dépenses publiques sur le coefficient de Gini représente plus de 5 points de pourcentage, réduisant ce coefficient à 0.20 (tableau A2).

*Annexe III***Égalisation – « la même qualité pour le même prix »**

Si la décentralisation des responsabilités vers les collectivités locales est une pratique généralisée dans les pays de l'OCDE, les autorités locales suédoises se distinguent par leur totale indépendance en matière de fixation des taux d'imposition¹. Contrairement aux normes des pays de l'OCDE, la base de l'imposition locale est le revenu du travail et non la propriété, bien qu'il n'y ait pas de contrainte légale à d'autres impôts locaux (par exemple une collectivité locale pourrait, si elle le souhaitait, imposer une taxe sur les automobiles). En 2001, les taux d'imposition locaux ont varié de 27.15 pour cent à 33.17 pour cent, la majeure partie de l'écart étant imputable aux taxes municipales². Cependant, la Suède est aussi très attachée à égaliser à la fois la base d'imposition et les prévisions de dépenses dans l'ensemble du pays, l'objectif étant de permettre à toutes les communes et conseils de comtés d'offrir la même qualité de services au même prix partout dans le pays. Ce principe d'égalisation est largement soutenu en Suède, bien que de nombreux débats aient été engagés sur ce que devrait être sa portée et sur les formules à utiliser.

Le système actuel a été mis en œuvre en 1996 et est conçu pour s'autofinancer sur l'ensemble du secteur des collectivités locales. Il comporte deux volets (qui fonctionnent séparément pour les communes et pour les comtés). L'égalisation des recettes suppose que ceux qui ont un revenu imposable par habitant supérieur à la moyenne opèrent un transfert en faveur de ceux ayant un revenu imposable par habitant inférieur à la moyenne, sur la base d'une formule par laquelle l'écart par rapport au revenu imposable moyen est multiplié par 95 pour cent du taux d'imposition local moyen de l'année précédente pour l'ensemble du pays. L'égalisation des dépenses implique un ajustement pour tenir compte des différences dans les « besoins de dépenses » et dans les coûts des diverses régions, imputables aux écarts en matière d'évolution démographique, de densité de la population et de climat. Les municipalités considérées comme ayant des caractéristiques structurelles avantageuses paient pour celles ayant des caractéristiques structurelles inférieures à la moyenne. Les deux systèmes d'égalisation sont conçus pour assurer un complet autofinancement au niveau des communes et des comtés, encore que l'État détermine les paramètres du côté des dépenses. Le système a l'avantage de décourager la concurrence entre les autorités pour attirer des salariés ayant une rémunération supérieure à la moyenne et de faibles besoins, car cela serait pénalisé par l'égalisation. Mais, dans le même temps, l'incitation à attirer des résidents en améliorant la qualité des services ou l'efficacité se trouve sensiblement réduite.

Notes

1. Durant deux périodes des années 90, le Parlement a réglementé les taux d'imposition locaux – entre 1991 et 1994, les impôts ont été gelés aux niveaux existants et, entre 1997 et 1999, la moitié de toutes les hausses d'impôt ont été récupérées par le biais d'une réduction des dotations forfaitaires. Cependant, la liberté des collectivités locales de fixer les taux d'imposition a depuis lors été réaffirmée par les tribunaux.
2. Les plus faibles taux d'imposition sont généralement observés dans les banlieues des grandes villes, alors que les taux les plus élevés tendent à être appliqués dans les zones rurales et dans les communes affectées par un déclin industriel (Conseil national des impôts, 2001).

Annexe IV

Comptes individuels de formation

Le gouvernement a présenté au Riksdag un projet de directives sur l'amélioration individuelle de la formation et des compétences et se propose de soumettre un autre projet à l'automne 2002, décrivant plus en détail le système et présentant des propositions de textes législatifs. Le système devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Ses principaux éléments sont les suivants :

- La possibilité sera donnée de réserver un maximum de 25 pour cent d'un montant de base (environ 9 500 couronnes suédoises) par an, y compris une réduction d'impôt, sur un compte individuel de formation.
- Le revenu perçu sur le solde du compte individuel de formation sera passible du taux plein de l'impôt sur le revenu du capital (30 pour cent).
- Les fonds retirés pour l'amélioration de la formation et des compétences seront passibles de l'impôt sur le revenu. Cependant, les retraits seront encouragés au moyen d'une prime à la compétence et à la formation, qui revêtira la forme d'une déduction fiscale. Cette prime aura les caractéristiques suivantes :
 - Son montant maximum sera de 2.5 pour cent du montant de base (environ 9 500 couronnes suédoises).
 - Elle ne sera versée dans son intégralité que pour des études à plein-temps d'une année (soit 200 jours d'études). Lorsque le nombre de journées d'études est inférieur, la prime maximale sera réduite au prorata. Cependant, aucune prime ne sera versée pour des activités d'amélioration de la formation et des compétences comportant moins de 5 jours.
 - Son montant effectif ne pourra dépasser 50 pour cent d'un retrait sur un compte individuel de formation.
 - Elle sera complétée par un versement fixe – forfaitaire – de 1 000 couronnes suédoises, s'appliquant quel que soit le nombre de jours d'études.
 - La prime revêtira la forme d'une déduction fiscale. La possibilité d'un ajustement spécial de l'impôt sera étudiée de façon que cette mesure d'incitation bénéficie à l'individu concerné durant les cours.
 - Des règles spéciales seront conçues pour éviter les abus.
- L'épargne accumulée dans un compte de formation et non utilisée pour l'amélioration des compétences et de la formation pourra être retirée. Dans ce cas, les fonds retirés seront passibles de l'impôt sur le revenu au taux maximal.
- Les employeurs déposant des fonds dans le compte de formation d'un salarié bénéficient d'une déduction fiscale correspondant à une réduction de la contribution

patronale de 10 points de pourcentage. Une réduction équivalente sera accordée aux chefs d'entreprises individuelles et aux associés de co-entreprises commerciales.

- Pour permettre l'introduction rapide du système, une épargne sera initialement versée sur des comptes administrés par un organisme de l'État. Ultérieurement, la possibilité d'épargner auprès de différentes institutions financières, comme les banques et les compagnies d'assurance, sera envisagée.

Financement

Les mesures en faveur de l'amélioration individuelle de la formation et des compétences seront financées dans le cadre prévu dans le projet de budget 2000. Ce cadre prévoit 1.15 milliard de couronnes suédoises par an et sera financé par une augmentation des recettes au titre de l'impôt sur l'énergie. Les fonds déposés sur le compte de l'Office national de gestion de la dette en prévision de la nouvelle réforme seront utilisés pour couvrir le déficit durant les années pendant lesquelles le système sera mis en place (à la fin 2002, ce compte s'élève à 3.65 milliards de couronnes suédoises, y compris les dépôts pour 2002). A long terme, le système sera en équilibre financier.

Source : Ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications.

*Annexe V***Pensions de vieillesse****Régime actuel**

Le régime public de retraite comporte deux éléments.

- La pension de base, qui est servie à tous les résidents suédois avec des réductions pour les années passées en dehors du pays. Elle n'est pas assise sur les gains, mais est versée sous la forme d'une somme fixe, liée au « montant de base » (qui est de 37 900 couronnes suédoises par an en 2002).
- La pension complémentaire (ATP), qui est calculée en utilisant les quinze meilleures années de salaire de l'intéressé et le nombre d'années de cotisations, trente années donnant droit à un taux plein. Ceux qui n'ont pas droit à une pension ATP ou n'ont droit qu'à une pension supplémentaire d'un faible niveau peuvent recevoir un complément au titre de la pension de base.

La pension publique moyenne se situe aux alentours de 120 000 couronnes suédoises pour les hommes et de 70 000 couronnes suédoises pour les femmes. L'âge normal d'ouverture des droits à pension est de 65 ans, mais la retraite peut être prise dès 61 ans avec une décote permanente ou à 70 ans avec une majoration. En outre, les retraités bénéficient d'un traitement fiscal spécial : bien que les pensions soient imposées comme un revenu du travail, des règles spéciales prévoient des déductions pour les bénéficiaires de pensions de vieillesse. Le calcul du taux d'imposition effectif marginal correspondant au passage du travail à la retraite est toutefois assez compliqué en raison de la structure de la déduction de base s'appliquant aux différents niveaux de revenu du travail.

Une aide au logement est accordée à ceux qui reçoivent une pension de vieillesse (et également aux bénéficiaires de pensions d'invalidité, bien que ceux qui prennent leur retraite avant 65 ans n'y ont pas droit durant la période de préretraite). Cette indemnité est fondée sur le coût du logement, sur le revenu et les actifs de l'intéressé et peut aller jusqu'à 3 600 couronnes suédoises par mois.

Nouveau régime

Le nouveau régime public de retraite ne s'applique que partiellement aux personnes nées entre 1938 et 1953 et intégralement aux personnes nées en 1954 ou plus tard. Il comporte trois volets : la pension revenu (« income pension »), la pension prime (« premium pension ») et une pension garantie pour ceux ayant un faible revenu ou pas de revenu du tout. La pension revenu correspond à un régime par répartition alors que la pension prime repose sur le rendement des cotisations versées dans les caisses au choix du cotisant. Les cotisations sont prélevées au taux de 18.5 pour cent, jusqu'à un certain plafond. Elles ne sont pas assises seulement sur le revenu du travail, mais aussi sur les prestations de maladie et

diverses prestations en espèces. Le régime de la pension revenu est financé au taux de 16 pour cent, alors que le reste est investi.

Les droits à pension peuvent être accumulés dès l'âge de 16 ans et les gains sur la vie entière seront utilisés pour calculer l'élément revenu de la pension, alors que le rendement des fonds investis sera converti en une annuité. L'âge de la retraite est flexible, avec un ajustement actuariel équitable des pensions pour un départ à la retraite anticipée ou tardif. La pension garantie ne peut être servie qu'à partir de 65 ans.

Un aspect original du régime est le mécanisme automatique d'équilibre conçu pour assurer que le régime par répartition (pension revenu) reste financièrement viable (Settergren, 2001). Le principe de ce mécanisme consiste à évaluer les actifs notionnels du régime (cotisations à recevoir et montant des réserves) et ses engagements, en prenant pour base la progression du revenu moyen. Si les engagements dépassent les actifs notionnels, le taux de revalorisation des engagements est remplacé par une approximation du taux de rendement des actifs notionnels, jusqu'à ce que la stabilité financière soit rétablie. Du fait de cette approche, la valeur des pensions peut varier avec le temps, faisant du système un plan à prestations définies modifiées, dans le cadre duquel tout ajustement des prestations sera partagé par chacun, d'une manière prédéterminée.

Annexe VI
Chronologie économique

2001

Janvier

Des accords collectifs sont conclus, couvrant pratiquement l'ensemble du marché du travail directement ou indirectement. La plupart des accords du secteur privé couvrent une durée de trois années, allant jusqu'au premier trimestre de 2004, et impliquent généralement une hausse totale des salaires horaires au cours de la période de 8 à 9 pour cent. Une partie de cette augmentation résulte d'une réduction de la durée moyenne du travail de ½ pour cent par an dans le secteur manufacturier et de ¼ pour cent par an dans l'ensemble du secteur des entreprises. Les négociations salariales au niveau des entreprises devraient aboutir à des hausses supplémentaires des rémunérations par rapport à celles négociées au niveau central.

Avril

Le budget de printemps pour 2002 est présenté comme suite à un accord politique entre le gouvernement, le Parti des Verts et le Parti de Gauche. Le plafond des dépenses de l'administration centrale (non compris les paiements d'intérêts) pour 2004 est fixé à 877 milliards de couronnes suédoises, soit une augmentation de 3.9 pour cent par rapport au plafond fixé précédemment pour 2003. Une augmentation des dépenses dans plusieurs domaines est annoncée, représentant 8¼ milliards de couronnes suédoises en 2002 et passant à 17½ milliards de couronnes suédoises en 2004. Parmi les autres initiatives, des ressources supplémentaires sont réservées pour prolonger le congé parental, accroître les prestations de sécurité sociale et subventionner l'investissement résidentiel.

Le gouvernement fixe comme objectif la réduction de moitié du nombre de bénéficiaires de prestations sociales entre 1999 et 2004.

Juillet

La Riksbank augmente le taux des prises en pension de 0.25 point de base pour le porter à 4.25 pour cent.

Septembre

La Riksbank diminue le taux des prises en pension de 0.50 point de base pour le ramener à 3.75 pour cent.

Le budget pour 2002 est présenté, comme suite à un accord politique entre le gouvernement, le Parti des Verts et le Parti de Gauche. Ce budget couvre :

- Les prévisions de dépenses pour 2002, qui se situent juste au-dessous du plafond, sans nouvelles propositions importantes de dépenses.
- La troisième phase du programme de réduction de l'impôt sur quatre ans annoncée dans le budget pour 2000. Dans le cadre de cette phase, un autre quart des cotisations de retraite des salariés est compensé par des crédits d'impôt individuels à compter de 2002 et le seuil pour l'application du taux d'imposition sur le revenu de l'État de 20 pour cent est relevé, ce qui réduit la proportion de contribuables passibles de ce taux. Les réductions d'impôt annoncées dans le budget s'élèvent à 23 milliards de couronnes suédoises (1.0 pour cent du PIB). Sont aussi prises en compte les baisses d'impôt pour les retraités, le rétablissement de la déductibilité fiscale des cotisations syndicales et une réduction de l'impôt sur la propriété immobilière, le taux passe de 1.2 à 1.0 pour cent pour les logements occupés par leur propriétaire et de 0.7 à 0.5 pour cent pour les logements locatifs.
- La deuxième phase du programme sur dix ans relatif aux impôts écologiques, lancé en 2001. Les recettes des impôts écologiques, essentiellement sur le CO₂ et l'électricité, doivent être augmentées de 2 milliards de couronnes suédoises, cette mesure étant compensée par un accroissement de la déduction de base au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

2002

Janvier

Le Premier ministre émet la possibilité de tenir un référendum au printemps 2003 sur l'adhésion éventuelle de la Suède à la zone euro.

Mars

La Riksbank relève le taux des prises en pension de 0.25 point de base pour le porter à 4.0 pour cent.

La commission chargée par le gouvernement d'étudier la politique de stabilisation dans le cas d'une adhésion à l'Union économique et monétaire publie son rapport. Elle recommande la mise en place d'un conseil de la politique fiscale et une augmentation de l'objectif d'excédent pour les finances publiques, qui devrait être porté de 2 pour cent à 2½ ou 3 pour cent du PIB, si la Suède décide de rentrer dans la zone euro.

Avril

La Riksbank relève le taux des prises en pension de 0.25 point de base pour le porter à 4.25 pour cent.

Le budget de printemps de 2002 est présenté. Suite à une décision parlementaire antérieure visant à différer jusqu'à l'automne la détermination du plafond de dépenses à l'horizon de trois ans, le budget du printemps ne prévoit pas de plafond pour 2005. Il réaffirme des décisions prises précédemment et présente une mise à jour des perspectives d'évolution à court terme de l'économie réelle ainsi que des finances publiques.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(10 2002 14 2 P) ISBN 92-64-29156-3 – n° 52602 2002

ISSN 0304-3363



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Sweden 2002

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-swe-2002-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Sweden 2002*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-swe-2002-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.